

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
Mme Porte

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« douze »,

le mot :

« quinze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à décaler à l'âge de 15 ans la mise en œuvre de ce pass sanitaire, à la date indiquée dans l'article.